

Total Général	0.80 €	0.80 €
---------------	--------	--------

Constate que la présente décision modificative est équilibrée, sans incidence sur l'équilibre global du budget.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et au comptable public conformément à la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN



Secrétaire de séance,
LADIRAY Jean-François